

LAMal – Le prix des libéralisations et solution possible

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

LAMal – Le prix des libéralisations et solution possible

I. Le prix des libéralisations

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

2

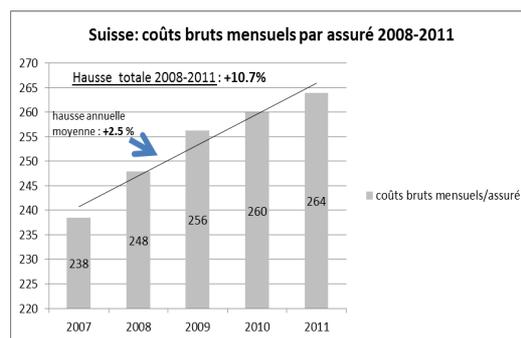
LAMal – Le prix des libéralisations Introduction

- Les révisions de la LAMal entrées en vigueur en 2012 ont affaibli le rôle des cantons
 - Fin du moratoire sur les cabinets médicaux (pendant 18 mois)
 - Libéralisation partielle du secteur stationnaire hospitalier (introduction du libre choix de l'hôpital)
- Elles ont entraîné une forte augmentation des coûts à la charge des principaux payeurs (assurance obligatoire des soins et cantons)

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

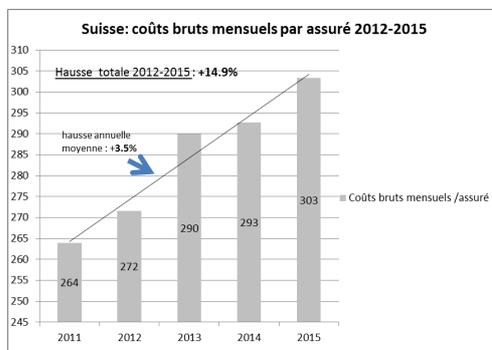
3

LAMal – Le prix des libéralisations



4

LAMal – Le prix des libéralisations



5

LAMal – Le prix des libéralisations Conclusions

- 2008-2011 vs 2012-2015: accroissement significatif de l'augmentation des coûts par assuré à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) => surcoût de plus de CHF 130.- par assuré, soit environ CHF 1 milliard au total (sans compter effets du choix de franchises toujours plus élevées compte tenu augmentation primes)
 - En parallèle, augmentation de CHF 1.3 milliard des dépenses des cantons à l'entrée en vigueur des nouvelles règles LAMal au 1^{er} janvier 2012
- => augmentation globale de CHF 2.3 milliards pour les payeurs, à mettre en relation avec le montant total des primes des enfants (CHF 1.7 milliards)

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

6

LAMal – Le prix des libéralisations et solution possible

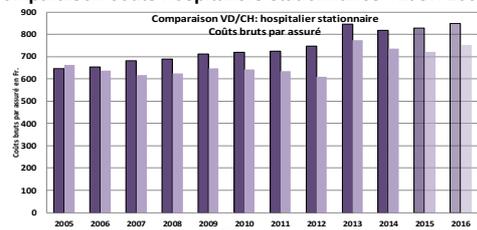
II. Une solution est possible: l'enveloppe budgétaire

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

7

LAMal – Solution possible

Comparaison coûts hospitaliers stationnaires VD/CH 2005-2014



- Depuis 2006, les coûts de l'hospitalier stationnaire vaudois sont inférieurs à la moyenne suisse et n'ont pas augmenté jusqu'en 2012.
- **Coûts 2014:** VD= Fr. 736.- par assuré; CH= Fr. 818.- par assuré
- **La hausse annuelle moyenne sur trois ans progresse dès 2012:**
 - ▶ 2009-2010-2011: VD=+0,6% CH=+1,6%
 - ▶ 2012-2013-2014: VD =+5,1% CH=+4,2%

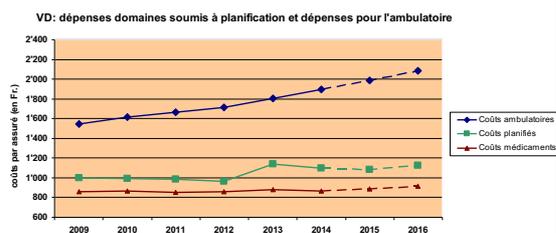
Source: OFSP, Source: OFSP, Stat AM, état au 10.08.2015 (CH); VD: exploitations pour le canton; 2015-2016:prévisions assureurs.

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

8

LAMal – Solution possible

Evolution coûts LAMal VD domaines planifiés et domaines ambulatoires, 2009-2014



- ▶ **hausse annuelle moyenne 2009-2014 (3 ans)**
 - Ambulatoire (médecine, hôpital, physio, labo et autres): +4.2%
 - Planifiés (hôpital, EMS et soins à domicile): +1.9%
 - Médicaments et moyens auxiliaires (LIMA): +0.2%

Source: OFSP, comptes annuels des assureurs (août 2009 à 2015)

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

9

LAMal – Solution possible

Conclusions

- Instruments efficaces de maîtrise de l'évolution des coûts dans le domaine stationnaire (stationnaire hospitalier et EMS): planification sanitaire en fonction des besoins (art. 39 LAMal) ou fixation d'un budget global (art. 51 LAMal) => augmentation des coûts AOS CH de 1.2% pour les EMS et diminution de 0.8% pour le stationnaire hospitalier (monitoring OFSP 2^{ème} trimestre)
- Evolution des coûts AOS résulte des autres secteurs, not. ambulatoire (+ 3.8% cabinets, + 5.1% laboratoires, + 6.4% pharmacies, + 7.5% ambulatoire hospitalier) => compléter la LAMal par une disposition permettant expressément aux partenaires tarifaires, ainsi qu'à l'autorité d'approbation des tarifs, de mettre en œuvre un système de budget global dans le domaine ambulatoire (lien entre tarif et volume d'activité), pour une catégorie de fournisseurs de prestations (médecins, pharmaciens, ...) ou par fournisseur

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat

10